

**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
D'AMIENS MÉTROPOLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 JANVIER 2024

Point n° 3
Objet : Procès-verbal de la séance du
18 novembre 2024 - Approbation

Votes	11
Pour	10
Contre	1
Abstentions	

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 novembre 2024 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration. En l'absence d'observation, il convient de l'adopter.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

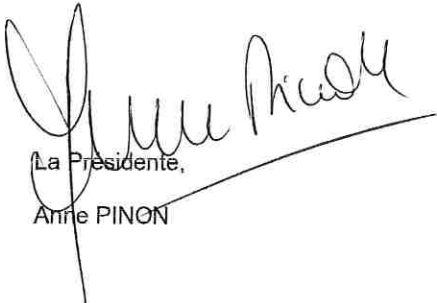
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de l'ESAD,

DELIBERE

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Esad d'Amiens est adopté.

Fait à Amiens.


La Présidente,
Anne PINON

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 4 novembre 2024

Début de séance : 14h15

Fin de séance : 16h44

Nombre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
D'AMIENS MÉTROPOLE

.....
Séance du : 18 Novembre 2024

Présidée par :

Mme Anne PINON (pouvoir de Mme Isabelle SAVARIEGO)

Membres présents :

M. Alain GEST

Mme Marion DOURNEL-GARAT (départ après le vote du point 8)

M. Pierre HARAMBURU

Mme Solenne MORLET

M. Pierre SAVREUX

M. Guillaume DARRAS

Mme Cécile NOESSER

M. Christophe LOY

Mme Aurelle TRIDANT

M. Adrien CÔTÉ

Membres excusés :

M. Hubert de JENLIS

M. Hilaire MULTON

Mme Isabelle SAVARIEGO (pouvoir à Mme PINON)

En présence de : M. Sébastien AUCHART, directeur Culture Amiens Métropole (jusqu'à 16h11),
Mme Alisa NOWAK, coordinatrice des études et responsable de l'international, Mme Sylvie DEBURE,
responsable finances, Mme Myriam TERCHANI, responsable du personnel (présence partielle).

La séance débute par une présentation des activités de Waide Somme pour l'année 2024, dont Mme DENNYS précise qu'elles sont de nature à valoriser le département dans le contexte de la préfiguration du projet de la PIC.

Sont évoquées les activités suivantes présentées par Barbara DENNYS, Guillaume DARRAS, Cécile NOESSER et Aurèle TRIDENT :

- les capsules (vidéos courtes) réalisées par les élèves à la demande de partenaires culturels :
 - o le FIFAM 2024
 - o le cinéma Orson Welles
 - o France TV pour les Jeux Para Olympiques, en partenariat avec le RECA
- Les vidéo mapping réalisés dans le cadre du jumelage Amiens-Dormund et présentés au Parcours d'Art Contemporain d'Amiens
- La valorisation de la Marionnette Numérique en partenariat avec le Musée de Picardie et Che Panse Verte
- La participation au forum de la création audiovisuelle organisée par l'association Bulldog
- Les ateliers découvertes jeunes publics dans le cadre des partenariats avec :
 - o Le Festival de la BD
 - o Les Safr'numériques
 - o Le Fifam – atelier Colorado
- Le stage d'été ouvert au public (13-18 ans) dans le cadre de la préfiguration de la PIC (animation 3D)
- La projection des films d'étudiants organisée par le BDE de Waide Somme au cinéma Orson Welles
- La Creative Jam
- Le prix Disney Art Challenge remporté par Audrey Jarde Pelletier
- L'organisation des journées du RECA
- La participation aux
 - o Rencontres Animation Développement Innovation (RADI)
 - o Rencontres Animation Formation (RAF)
 - o RECA (réseau des écoles d'animation)

Barbara DENNYS précise que le stage d'été sera reconduit au titre de l'ouverture des activités de Waide Somme envers les publics au sein de la PIC. Guillaume DARRAS témoigne des résultats étonnants des jeunes générations en matière d'acquisition et de réalisation en animation 3D.

Le processus de mise en place de l'alternance est présenté par Barbara DENNYS et Guillaume DARRAS. L'opérateur choisi pour constituer et gérer les contrats est le centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup Hauts-de-France spécialisé dans la mise en place de contrats d'apprentissage avec des établissements d'enseignement supérieur. Deux étudiants en 5^e année de Waide Somme ont signé des contrats d'apprentissage avec des sociétés de production de films d'animation. Celles-ci leur demandent une grande présence sur leur lieu de travail. En parallèle, les apprentis doivent préparer leurs diplômes (mémoire et projet) selon les mêmes exigences que celles demandées aux autres étudiants. Considérant la grande différence entre un apprentissage pragmatique exercé principalement en entreprise et une formation davantage réflexive, artistique et expérimentale menée dans les cursus réguliers délivrant des diplômes du ministère de la Culture, Mme DENNYS invite celui-ci à être attentif aux attendus aux diplômes préparés sous contrat d'apprentissage.

La problématique liée aux modifications du mode de financement de la formation continue est abordée par Barbara DENNYS et Guillaume DARRAS. Dans un premier temps, les nouvelles règles de financement ont menés à la décision de déprogrammer les formations courtes (3 mois) qui ne sont plus éligibles. Par ailleurs, le stage long a fait l'objet d'une reconfiguration administrative pour le définir selon le critère attendu de formation inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). La formation est maintenant équivalente à la 1^{er} année du DNA du département Waide Somme. Enfin, le nouveau cadre financier de cette formation est revu à la baisse par la Région (abondement de 5000€ par stagiaire au lieu de 8 500€) ce qui constituera une baisse de ressources pour l'établissement.

Mme Solène MORLET précise que le ministère de la Culture, conformément à la politique nationale, a souhaité voir s'ouvrir des formations en apprentissage à la rentrée 2026. Pour cela, il a lancé un appel à projets au printemps 2024 permettant de financer de l'ingénierie, notamment sur la façon de mettre en place ce type de formation. Cet appel à projets sera réouvert au printemps 2025. Mme DENNYS répond que l'Esad n'a pas répondu à l'appel à projets car il s'agissait simplement, dans un premier temps, de répondre à la demande de deux étudiants en cours de scolarité et d'adosser l'apprentissage au cursus de DNSEP Images Animée existant. Le rapprochement avec FormaSup a apporté toute l'ingénierie nécessaire à la mise en place de l'apprentissage. Le CFA s'est avéré efficace et réactif. M. DARRAS ajoute que les besoins de l'Esad en termes d'ingénierie concernent davantage la formation continue que l'apprentissage. Mme MORLET indique que certaines écoles lauréates de l'appel à projets ont financé des ressources humaines permettant également de se consacrer à d'autres modèles économiques dont la formation continue. Mme DENNYS répond que, dans ces conditions, l'Esad sera intéressée par le prochain appel à projets. Elle réaffirme qu'il a été très facile pour l'école de s'ouvrir administrativement à la formation continue en prenant comme partenaire FormaSup. Le CFA gère chaque contrat d'apprenti pour très un coût modique (500 euros par apprenti/par an).

Mme DENNYS et Monsieur DARRAS présentent les difficultés administratives rencontrées pour la mise en place de la formation continue sur l'année 2024/2025, alors que le stage long avait déjà commencé dès le mois de septembre. À l'heure actuelle, les stagiaires ne sont pas assurés de pouvoir être rémunérés et l'école n'est pas sûre de recevoir une subvention pour ce stage. De plus, l'école a dû annuler les deux stages courts prévus en 2025, car ils ne sont plus financés par la région. Mme DENNYS insiste sur l'importance de trouver des solutions pour continuer et développer la formation continue dans le cadre du projet PIC (attractivité des publics professionnels). De plus ces stages permettent de tester des programmes de manière agile et pédagogique avant de les inscrire dans la formation initiale. Elle rappelle que le département Waide Somme s'est constitué en ouvrant des stages longs (1 an) de formation continue, et que c'est sur la base de cette expérience que les cursus diplômants ont ensuite été créés. Guillaume DARRAS ajoute que le financement de la formation continue est devenu nécessaire pour le fonctionnement de Waide Somme. Mme DENNYS rappelle que l'Esad collaborait à la définition des appels à projets de l'ancienne région PICARDIE, ce qui avait permis de développer un programme original sur l'animation 3D et la création numérique.

M. DARRAS présente ensuite les avis des anciens stagiaires. Récoltés anonymement par un organisme indépendant, ces avis convergent sur la qualité des formations et des intervenants. Mme DENNYS le remercie ainsi que Mme CRESSON, responsable de la scolarité, et Mme DEBURE, responsable financière, pour le temps et l'énergie consacrés depuis cinq mois aux problématiques de l'apprentissage et de la formation continue.

Mme PINON remercie pour cette présentation des actions permettant de valoriser Waide Somme et dans la perspective de l'ouverture de la PIC. Elle apprécie le travail réalisé par les élèves et l'équipe pédagogique.

Mme Aurèle TRIDENT, représentante des élèves, indique que les élèves de la section sont actuellement très satisfaits de la dynamique de Waide Somme et de son implantation dans le bâtiment Orange.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Cécile NOESSER indique qu'elle s'abstiendra de voter sur plusieurs points car elle n'a pas été destinataire de l'ordre du jour (problème de mailing list).

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Christophe Loy est proposé.

Vote de la délibération

Pour	12
------	----

Contre	11
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITE

2. Approbation du CA du 29 mars 2024

Le PV du CA du 13 mai 2024 a été communiqué aux membres du CA pour avis et relecture.

Vote de la délibération

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 du Conseil d'Administration de l'ESAD est adopté.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3. Création de postes (Avancement de grade et Promotion Interne)

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions, Mme DENNYS propose de créer et de transformer des emplois destinés à répondre aux besoins permanents de l'établissement. Elle présente la nomination d'un agent au titre de la promotion interne et celle d'un agent bénéficiant d'un avancement de grade.

M. Pierre HARAMBURU demande quelles sont les missions effectuées par les agents concernés. Mme DENNYS répond que le poste d'assistant de conservation est tenu par la documentaliste, et que le poste d'agent de maîtrise sera tenu par un agent qui est à la fois responsable de l'atelier Volume et agent technique.

M. Pierre HARAMBURU demande que de telles précisions soient portées également sur le tableau des effectifs qui présente 8 postes vacants. Il demande si ces postes vacants libèrent de la ressource budgétaire, la Drac ayant abondé à hauteur de 75 000 euros pour le directeur adjoint.

Mme TERCHANI, responsable du personnel, répond que certains agents occupent un poste supérieur au grade dont ils disposent, raison pour laquelle les deux postes existent. M. AUChart demande si le principe serait que, dans le cas où un agent de catégorie C occuperait un poste de catégorie B, il y aurait deux postes créés : l'un pour faire émarger le régime indemnitaire et l'autre pour faire émarger le régime indiciaire. Mme TERCHANI répond par l'affirmative et indique que la nécessité des deux postes lui a été confirmée par le centre de gestion.

Mme TERCHANI ajoute que le poste actuellement occupé par l'agent de la filière technique bénéficiant d'une promotion interne sera supprimé dès l'issue de sa stagiairisation dans son nouveau poste (il ne sera pas nécessaire de présenter une décision au CA). En revanche, la délibération prévoit la suppression du poste de l'agent de la filière culturelle qui bénéficie d'un avancement de grade dans le poste créé. Mme PINON confirme la procédure.

Mme TERCHANI commente d'autres lignes du tableau des effectifs. Les postes de directeur adjoint et de coordinateur du département d'images animées sont ouverts. Le poste d'adjoint administratif a été ouvert dans l'objectif de recruter une secrétaire pour le département Waide Somme. Ce poste n'étant pas pourvu, il peut être facilement supprimé pour raison budgétaire.

M. Alain GEST rappelle que la Drac a demandé à pourvoir le poste de direction adjointe pour lequel un financement a été donné. M. HARAMBURU rappelle qu'un premier tour de recrutement s'est avéré infructueux. Aujourd'hui, il semble préférable de recruter le directeur préalablement au recrutement du directeur adjoint. En attendant, il s'agirait plutôt de recruter un agent pour renforcer l'administratif, un un chargé de mission PIC ou un administrateur général. L'idée serait d'aider la direction sur les problèmes structurels de budget, l'autoévaluation à mener, le dossier d'accréditation, l'ingénierie de la PIC avec ses trois opérateurs culturels. Il affirme la nécessité d'un renfort administratif pour tenir le projet de l'école au sein de la PIC. Ce renfort, moins coûteux que le recrutement d'un directeur adjoint, permettrait de projeter l'école dans l'avenir. Mme DENNYS remercie pour la proposition, son objectif étant de dégager de la marge de manœuvre pour le futur directeur. Elle ajoute que l'une des raisons pour laquelle le premier recrutement a été infructueux est que sa vision du poste est différente de celle des tutelles. Or il s'agit, à terme, de réorganiser distinctement les fonctions administratives et financières après le départ à la retraite, en 2026, de Mme DEBURE qui en assure actuellement la double responsabilité. M. HARAMBURU pense qu'il serait préférable de recruter non pas un chargé de mission mais une administrateur général chargé du pilotage administratif du transfert des activités dans la PIC et des enjeux financiers liés au CPER. Il rappelle que l'augmentation de 75 000 euros de la dotation du ministère de la Culture est prévue dans l'objectif de ce recrutement et non pas pour payer les charges courantes et le chauffage. Mme DENNYS lui répond, que dans ce cas, elle n'a pas de solution pour accompagner l'augmentation du point d'indice et l'inflation. M. Pierre SAVREUX évoque la situation financière du budget de l'Etat et des collectivités territoriales et ne voit pas pourquoi l'Esad n'y serait pas soumis également. Il rappelle qu'Amiens Métropole maintient son accompagnement à l'Esad, ce qui n'est pas forcément le cas pour d'autres établissements en France et dans la région. Mme DENNYS rappelle que le gel de postes d'enseignants partant à la retraite a commencé dès 2024. La condition pour libérer de l'argent sur la ligne du personnel serait de payer des ruptures conventionnelles, problème évoqué depuis mars 2024. M. SAVREUX répond que le Cirque et la Maison de la Culture ont trouvé des solutions de réduction de leurs budgets. Il n'est pas question de rater l'implantation dans la PIC. Il faut se mettre autour de la table et trouver des solutions. Il est disposé à participer à une réunion technique pour identifier des économies. Mme DENNYS répond que le problème est que 83% du budget de l'Esad est déjà utilisé pour la rémunération des agents et des intervenants payés par vacations ou sur facture. Elle évoque l'exposition en cours dans la galerie de l'Esad. Cette exposition n'a rien coûté à l'école. Elle a été financée par la Maison de la Culture dans le cadre de la résidence de l'artiste Gabriel FOLLI. Mme PINON exprime que le contexte budgétaire actuel a un effet « domino » auquel il faut se préparer. Il ne faut donc pas porter des œillères sur ces questions, et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. M. Pierre SAVREUX demande à ce que l'on n'interprète pas ses propos en pensant qu'il y aurait des licenciements. Ce n'est pas son objectif. « Il y a toujours d'autres solutions comme, par exemple, le recrutement d'un agent en direct à la maison de la culture pour remplacer les nombreux vacataires chargés de la sécurité ». M. AUCHART rappelle que la charge de travail du service culture d'Amiens Métropole ne permet pas de consacrer du temps sur l'élaboration du budget de l'Esad, et que ce n'est d'ailleurs pas sa mission. Le service culture est au chevet de nombreuses structures et y consacre de nombreuses heures en sus de ses propres régies et de ses 107 salariés. Participer à une réunion technique serait possible uniquement s'il s'agit de vérifier ensemble les choix proposés par l'établissement. Il note que la masse salariale pèse 76% du budget. Il rappelle que le dossier d'accréditation de l'école n'est plus reportable et que c'est durant l'année 2025 qu'il faut consolider les RH pour accompagner ce dossier. Il ajoute qu'il s'agit de sécuriser la PIC mais aussi l'école à un moment où sa directrice va être crucialement positionnée sur le dossier d'accréditation. Il conclut en avançant que l'administrateur aura, parallèlement au dossier PIC, à consolider la situation de l'école.

M. Alain GEST partage les interventions de M. SAVREUX et de M. AUCHART et confirme que c'est à l'établissement de respecter ce qui a été décidé, à deux reprises, en CA. Il sait que la situation financière est très compliquée pour l'Esad et pour tout le monde, à commencer pour les collectivités territoriales qui n'ont pas d'éléments pour 2025. Mme DENNYS répond que la difficulté vient principalement de la baisse de subvention de la formation continue à hauteur de 96 000 euros qui fragilise le BP, et que ce point doit devenir une priorité à régler. Elle conçoit qu'il soit difficile aux membres du CA de lire chaque ligne du BP mais que, malheureusement, toutes les dépenses de

fonctionnement sont réduites à leur maximum. M. AUCHART répond que le document a pu être analysé par le service culture. Mme MORLET ajoute qu'effectivement la lecture ligne à ligne, en l'état brut, d'un BP n'a pas de sens pour les partenaires. C'est pourquoi il y a besoin d'éléments analytiques. Mme DENNYS rappelle qu'elle n'a toujours pas eu connaissance du rapport d'audit de l'Esad effectué par Amiens Métropole, et qu'elle manque donc d'éclairage sur le sujet.

M. AUCHART demande que soit rappelé clairement le sujet des loyers de Waide Somme dans le débat d'orientation budgétaire. Il rappelle qu'il y a eu suppression du loyer de Waide Somme pour le bâtiment Orange 2024 et que M. GEST, présent ce jour, avait octroyé l'absence de levée de la recette du loyer 2023 et du premier trimestre 2024. Une délibération est présentée en ce sens au conseil d'Amiens Métropole.

Mme DENNYS conclut en disant que le tableau des effectifs sera mis à jour en fonction des situations nouvelles pour la présentation au CA (prévu fin janvier) du vote du BP 2025.

Vote de la délibération

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les décisions suivantes :

Au titre de la promotion interne (catégorie C) :

- La création d'1 **poste d'agent de maitrise territorial**, à temps complet

Au titre de l'avancement de grade (catégorie B) :

- La création d'1 **poste d'assistant de conservation territorial principal 1ère classe**, à temps complet
- La suppression d'1 **poste d'assistant de conservation territorial principal 2e classe**

Les crédits sont prévus au budget.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (Voir annexe)

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4. Rectification création de poste du 17/10/2022

Selon la délibération N°ID 080-200027084-20221017-CA44P4 du 17/10/2022, le Conseil d'Administration de l'ESAD a approuvé la création d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel au grade de technicien.

Cette délibération est entachée d'une erreur matérielle, le grade du poste créé étant indiqué comme « grade de technicien » au lieu de « grade d'agent technique ».

La Préfecture demande à l'ESAD de rectifier la délibération N°ID 080-200027084-20221017-CA44P4 du 17/10/2022, en remplaçant le grade de « technicien » par « agent technique, poste à temps partiel de 56 heures mensuelles».

Vote de la délibération**Article 1 :**

- Rectifie la délibération N°ID 080-200027084-20221017-CA44P4 du 17/10/2022 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant « technicien » par « agent technique » ;
- Confirme la création d'un poste d'agent d'entretien au grade d'agent technique, poste à temps partiel de 56 heures mensuelles ;
- Dit que les autres dispositions de la délibération N°ID 080-200027084-20221017-CA44P4 du 17/10/2022 restent inchangées ;

Article 2 : Charge Madame la Directrice d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITE

5. DOB

Barbara DENNYS présente les activités 2025 pour lesquelles le débat d'orientation budgétaire est proposé.

Nombre d'élèves 2024/2025

L'année scolaire 2024/2025 accueille 198 étudiants dont :

28 dans le département Design

63 étudiants et 2 apprentis dans le département Images Animées

5 étudiants en année de césure

Mme DENNYS précise que le système d'année de césure est apprécié, mais qu'il ne faut pas se cacher qu'elle est beaucoup utilisée par les élèves pour faire un point sur leur parcours, et qu'ils ne reviendront pas tous à l'Esad d'Amiens.

Elaboration du dossier HCERES pour l'homologation des diplômes de DNA et de DNSEP

Le planning prévisionnel pour l'élaboration du dossier HCERES est le suivant :

3 Décembre 2024	réunion stratégique avec l'HCERES
9-13 décembre	communication aux équipes
9-13 décembre	rencontre avec les étudiants mandatés et intéressés
jusqu'au 31 janvier 2025	travaux de réflexion préliminaires pour les coordinateurs
février- mars	consultations ciblées et écriture du rapport version 1
fin mars	consultation générale pour avis sur le rapport version 1
avril	écriture du rapport version 2
5 mai	échanges avec Drac et AM sur version 2
26 mai	présentation du dossier pour avis au CA
Juin 2025	envoi du dossier à l'HCERES

La visite des experts de l'HCERES aura lieu en octobre 2025.

Recrutement du futur directeur

Le planning prévisionnel de recrutement du futur directeur est le suivant :

18 décembre 2024	réunion technique sur le profil de poste et la procédure
Fin janvier 2025	lancement du recrutement du directeur
25 mars	réception des dossiers pour la présélection
3 avril	réponse aux candidats – envoi de documents aux présélectionnés
8 juin	réception des dossiers pour la sélection
23 juin	jury de recrutement en amont du vote du CA
7 juillet 2025	vote du CA sur présentation du candidat et de son projet
1 ^{er} janvier 2026	date limite d'intégration du nouveau directeur

Ce calendrier permet de relancer une candidature au cas où le recrutement s'avèrerait infructueux. Il tient compte du calendrier de l'accréditation de l'école.

Mme Solène MORLET précise que la finalité de l'acte d'accréditation de l'école est la reconnaissance du projet de l'école et que les deux ministères l'autorise à délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement culturel. Tous les établissements des Hauts de France sont sur le même calendrier de la vague E d'évaluation. L'Esad d'Amiens n'ayant pas pu remettre son dossier en 2024, elle bénéficie d'une dérogation pour faire partie du calendrier de la vague A d'évaluation. Les ministères accréditent sur la base de l'évaluation des experts de l'HCERES, autorité administrative indépendante. Les deux grandes étapes de la procédure. La première étape est de faire un bilan des formations passées et de jeter leurs perspectives puisque l'école va être accréditée sur la base de son projet de formation sur 5 ans. L'HCERES va faire un rapport sur ce bilan et ce projet de formation. Ensuite l'école n'a plus le droit de proposer de nouveaux diplômes nationaux hors ce qui va être proposé durant la procédure d'accréditation. Il serait donc bien que le nouveau directeur puisse se projeter dans le nouveau projet et non arrivé lorsque tout sera déterminé. Le dossier comprend également beaucoup de projections financières. Mme MORLET et M. HARAMBURU concluent en confirmant que la difficulté de l'école n'est pas de faire ses preuves en matière de formation et d'insertion professionnelle, mais bien en matière de soutenabilité et, de ce fait, de capacité à se projeter pour la prochaine période et dans le projet PIC.

Les orientations du BP 2025

• Reconduction des participations et subventions :

Amiens Métropole	1,2 M€ et gratuité des loyers WS (sur 3 ans)
Ministère de la Culture	250 000 €
Région	374 200 €

Il est précisé que le report du vote du budget 2025 de l'Etat a pour conséquence que les votes des budgets de la région et de l'agglomération n'auront lieu respectivement qu'en mars et avril 2025 et que, par conséquent, les montants prévisionnels annoncés ci-dessus sont à prendre avec prudence.

• Nouvelles procédures d'attribution de la formation continue

Impact :

- diminution de 96 000 euros de recettes au BP 2025

- annulation des stages courts (3 mois) prévus en 2025
- obligation de revoir toute la stratégie de développement de la formation continue et d'évaluer sa soutenabilité

• Ouverture à l'apprentissage pour Waide Somme

- 1 contrat d'apprentissage signé durant l'été 2024 : 7 500 euros inscrit au BP 2025
- 1 contrat d'apprentissage récemment signé : 7 500 euros à inscrire en DM1 en 2025

• Coûts d'inscription aux concours d'entrée et droits de scolarité

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2024 en 2025 afin de ne pas baisser en attractivité en dépassant la barre symbolique de 1 000 euros, et en raison des réactions des étudiants et des candidats quant aux droits déjà élevés. L'école d'art Amiens reste l'école la plus chère du réseau Culture. Les formations DNMADE proposées par l'Education Nationale sont, en revanche, gratuites.

Mme Aurèle TRIDENT, représentante des élèves, rappelle que l'Esad d'Amiens est la seule école publique en France qui propose de l'animation, des jeux vidéo, de la 2D, de la 3D. Elle rappelle qu'il y a beaucoup d'élèves boursiers à l'Esad et qu'une augmentation des frais d'inscription pourrait leur être fatale. M. AUCHART répond qu'il faudra avoir une réflexion différenciée entre les deux départements de formation, en prenant en compte la situation des étudiants, et en intégrant tous les avantages que peut avoir une formation publique à coût raisonnable sur des secteurs où l'insertion professionnelle reste en tension. On recherche une baisse des dépenses existantes tout en satisfaisant au recrutement d'un administrateur. On doit aussi se questionner en termes de recettes. Le coût des frais d'inscription dans les autres écoles en images animées est à prendre en compte dans la réflexion. Mme DENNYS ajoute qu'il faudrait changer le modèle sur l'investissement puisqu'il n'y a plus de recettes fléchées et que cela a pour conséquence que le parc informatique n'est pas renouvelé. M. DARRAS rappelle que le modèle financier du département Waide Somme est très différent de celui, historique, du département Design. Actuellement, le budget de fonctionnement fléché de Waide Somme est de 300 000 euros seulement et auquel s'ajoutent les recettes de la formation continue. M. AUCHART demande que le sujet des frais d'inscriptions et des recettes soit traité calmement. Il faut pour cela un échange serein et constructif, prenant en compte la situation des étudiants comme le contexte. Une étude d'impact serait intéressante pour voir comment une augmentation ferait refluer le recrutement des étudiants. Un système de bourse pourrait être envisagé. Le retrait des budgets d'investissement de la Région est un vrai problème également face à l'obsolescence du matériel avec lequel les élèves travaillent. Un comité des financeurs devra être constitué, avec un comité technique associé. La région ne siégeant pas au CA, c'est une voix que l'Esad n'entend pas.

• Augmentations obligatoires des dépenses

- les fluides : gaz, électricité, eau
- le contrat de nettoyage

• Diminution, gel ou suppression des dépenses suivantes :

- Diminution du BP salaires sur départs en retraite de 2 enseignants en 2025
- Reconduction du gel du recrutement des postes de :
 - Directeur Adjoint
 - Cours de multimédia du département design
 - Cours de dessin/couleur du département design (50%)

• **Suspensions**

- vacances étudiantes (16 h/semaine) au centre de documentation (depuis sept 2024)
- intervenants pour la professionnalisation en fin de cycle de DNA Design.
- workshop Typographie au plomb (depuis 2024)
- workshop Reliure (depuis 2024)
- semaine thématique constituée de conférences et workshops (depuis 2024)
- modèles vivants (à confirmer)
- partenariat avec La Machinerie, Fab Lab d'Amiens
- 2 bourses de création et de recherche

• **Annulations**

- plusieurs voyages pédagogiques
- exposition d'artistes invités
- productions éditoriales
- participation aux salons de l'étudiant (ils sont tous payants)

Mme PINON informe qu'Amiens Métropole propose aux écoles de participer au salon de l'étudiant moyennant une participation de 1000 euros.

Mme MORLET informe que la DRAC va proposer une subvention de 20 000 euros au réseau Polaris, ce qui pourrait permettre d'aider en termes de participation aux salons de l'étudiant.

• **Dépenses nouvelles (non inscrites au BP 2025)**

- mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Mme TERCHANI informe que cela ne concerne pas les PEA.

• **Budget d'investissement 2025**

- 0 €

• **BP 2025**

DEPENSES 2025

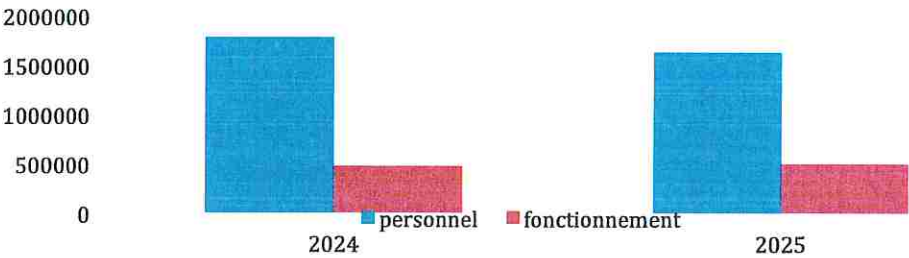
Article	Libellé	Service*	BP2025 sans DA
64P	Rémunérations Personnel Permanent	8211	1 206 500 €
	Gipa		30 000 €
64P	Rémunérations Personnel Permanent	8212	176 940 €
64T	Rémunérations Personnel Non Permanent	8211	24 607 €
64T	Rémunérations Personnel Non Permanent	8212	54 000 €
	sous-total (a)		0 €
6218,1	Autres Personnel Extérieur	8211	135 400 €
	sous-total (b)		1 627 450 €
6475	Médecine du travail		1 330 €
6478	Actions sociales		2 220 €
6455	Assurance accident décès		6 095 €

	FNC fonds national de compensation		1 400 €
	sous-total (c)		11 045 €
	Dépenses de Personnel		
	Total (a+b+c)		1 638 495 €
6042	Achat de prestations de services Honoraires Intervenants	8211	40 000 €
6042	Achat de prestations de services Honoraires Intervenants	8212	112 500 €
60611	Eau et assainissement	8211	1 900 €
60612,1	Electricité	8211	22 000 €
60622	Carburants	8211	600 €
60623	Alimentation	8211	800 €
60628	Autres fournitures non stockées	8211	1 000 €
60631	Fournitures d'entretien	8211	1 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	8212	300 €
60632	Fournitures de petit équipement	8211	6 700 €
60636	Vêtements de travail, équipement sécurité agents	8211	100 €
6064	Fournitures administratives	8211	1 000 €
6067	Fournitures scolaires	8211	40 000 €
6068	Autres matières et fournitures	8211	100 €
6068	Autres matières et fournitures	8212	100 €
611,1	Contrat de chauffage	8211	112 000 €
61358	Locations mobilières	8211	30100
615221	Bâtiments	8211	3 000 €
61551	Entretien et réparations de véhicules	8211	1 000 €
61558	Autres biens immobiliers	8211	200 €
6156	Maintenance	8211	7 960 €
616,1	Primes et assurances	8211	5 100 €
616,1	Primes et assurances	8212	1880
6184	Versements à des organismes de formation	8211	700 €
6185	Frais de colloques et séminaires	8211	4 800 €
6188	Autres frais divers	8211	100 €
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8211	10 000 €
6233	Foires et expositions	8211	2 000 €
6236	Catalogues et imprimés	8211	100 €
6241	Transport de biens	8211	100 €
6251,1	Mission Paie	8211	5 000 €
6251,1	Mission Paie	8212	100 €
6261	Frais d'affranchissement	8211	500 €
6262	Frais de télécommunication	8212	1 100 €
6262	Frais de télécommunication	8211	1 750 €
627	Services bancaires et assimilés	8212	920 €
627	Services bancaires et assimilés	8211	300 €
6281	Concours divers (cotisations ...)	8211	4 500 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	8211	44 000 €
6288	Autres services extérieurs	8211	2 200 €

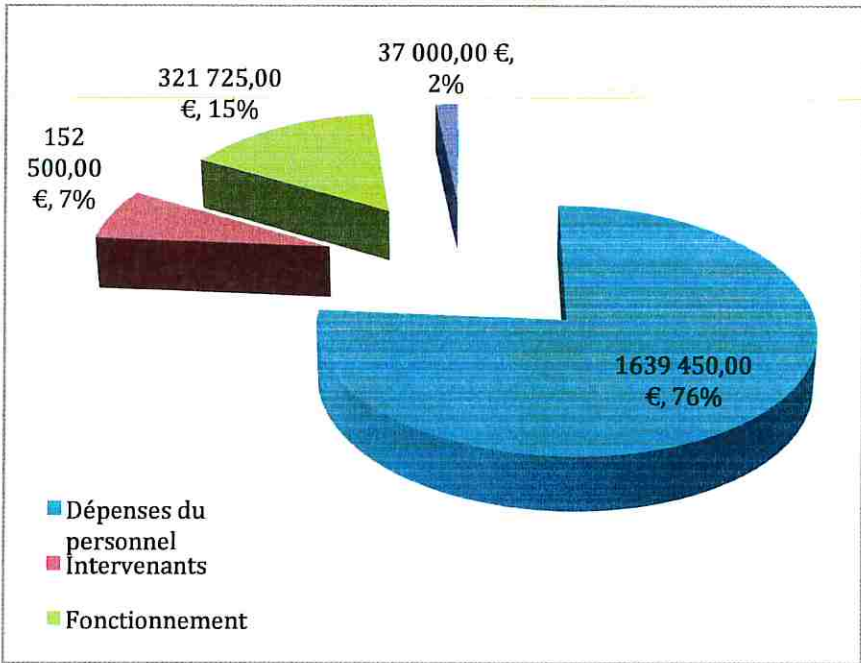
6288	Autres services extérieurs	8212	100 €
6358	Autres droits administration des impôts	8211	100 €
6558		8211	360 €
65748	Subvention de fonct. aux asso et autres pers de droit privé	8211	600 €
65748	Subvention de fonct. aux asso et autres pers de droit privé	8212	300 €
65811	Charges diverses de gestion courante	8211	205 €
65818	Autres		1 300 €
65888			50 €
6714	Bourses et prix	8211	37 000 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8211	100 €
	Dépenses d'Exploitation total b)		507 625 €
0	Investissements total c)		0
	Total a+ b+c :		2 146 120 €

* administration et département Design : service 8211 – département Images Animées : service 8212

Evolution du BP 2025



Pour 2025 la structure prévisionnelle des dépenses sera la suivante :



Dépenses de personnel et organisation des ressources humaines

Pour l'année 2025, le coût réel de la masse salariale s'élève à 1 638 495 euros en charges de personnel (012).

Pour mémoire, les inscriptions au BP 2023 étaient de 1 792 071 euros (soit une diminution de 153 576 euros).

Les effectifs au 01 janvier 2025 seront de **42 agents représentant 30 ETP**, soit :

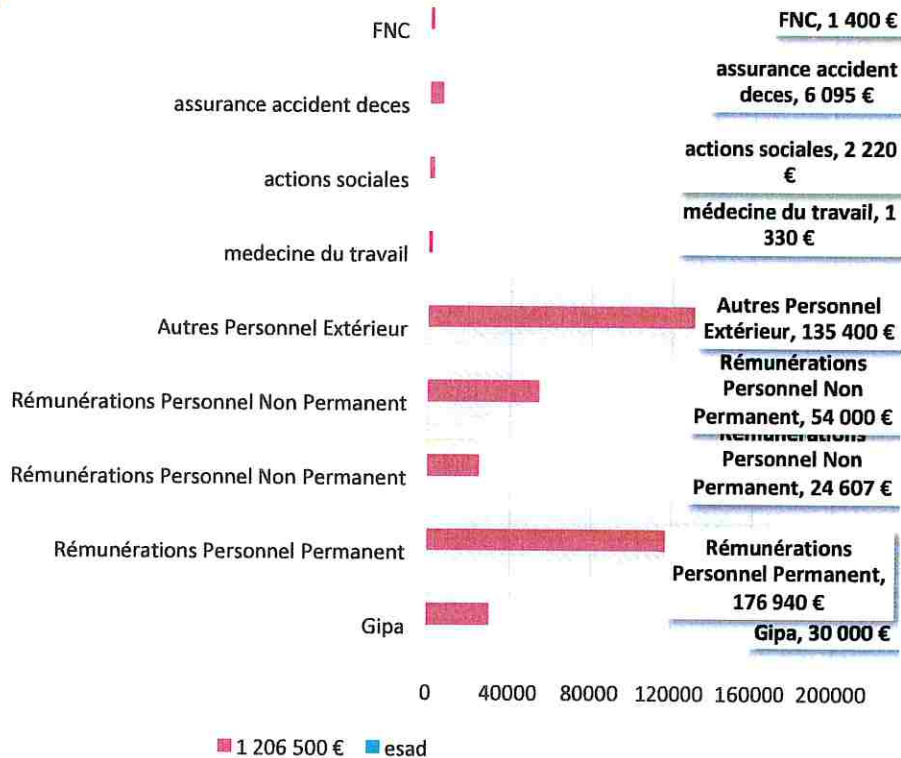
- 9 agents titulaires
- 2 agents mis à disposition
- 23 agents en CDI (dont 2 enseignants qui pourraient partir à la retraite en juillet 2025)
- 8 agents en CDD (0.43 ETP) dont un recruté pour assurer le remplacement d'un agent en arrêt longue maladie

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
Cat. A	11	22	33
Cat. B	3	2	5
Cat. C	2	4	6
TOTAL	16	28	42
	36%	64%	

Pyramide des âges des agents permanents au 31/12/2024

catégorie	De 30 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 59 ans	60 ans et +
A	4	14	8	7
B	2	2		1
C	1	2	3	
Total	7	18	12	8

Répartition du BP 2025 personnel



Recettes de fonctionnement

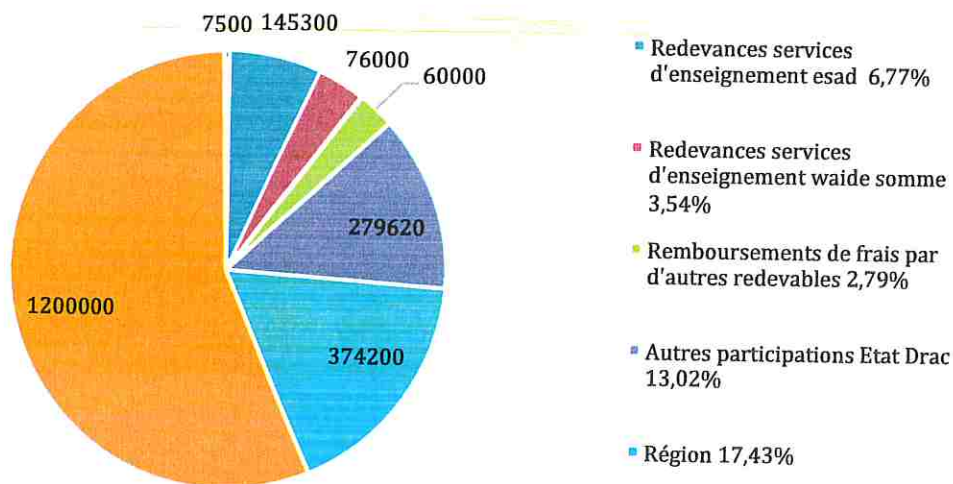
Ces données sont prévisionnelles du fait de l'attente du vote du budget 2025 de l'Etat et de celui des collectivités territoriales.

Amiens Métropole	1 200 000 €
Région Hauts de France	374 200 €
Drac Hauts de France, DeSignE, Tutorat	279 620 €

Recette nouvelle : 7 500 € pour une apprentie inscrite en DNSEP Images Animées.

Recettes supprimées : Formation continue (96 000 € en 2024).

BP Recettes 2025



Recettes d'exploitation 2025			
Nature/Article	Libellé nature/article	Service	BP 2025
7067	Redevances et dts des services périscolaires et d'enseignement	8211	145 300 €
7067	Redevances et dts des services périscolaires et d'enseignement	8212	76 000 €
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	8211	60 000 €
74718	Autres participations Etat, Drac	8211	279 620 €
7472	Régions	8211	374 200 €
74758	Autres groupements Amiens Métropole	8211	1 200 000 €
7472	Régions	8212	0
	Total		2 146 120 €

Conc. d'entrée, frais d'inscription
Conc. d'entrée, frais d'inscription
Rbt gaz UPJV
Drac
formation continue

Mme DEBURE estime que la réserve sera de 165 000 euros, ce qui permettra de rembourser les mises à disposition de l'année 2024. M. AUCHART demande si la question des loyers a bien été intégrée dans le budget. Mme DEBURE répond positivement.

Mme PINON conclut en confirmant qu'elle comprend qu'un dialogue serein et constructif doit prendre place pour discuter de l'évolution des dépenses et des recettes de l'Esad, et qu'il conviendrait que la région y participe.

Vote de la délibération

Article unique : Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Convention d'adhésion médecine préventive CDG 80

L'Esad fait appel au service de prévention médical du Centre de gestion de la Somme. Il convient de renouveler la convention d'adhésion.

Vote de la délibération

Article 1

- Décide de solliciter le Centre de gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- Approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- Autorise Madame la Directrice à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2024 ;
- Inscrit les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Article 2

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6. Convention Cadre Campus des métiers Image et Design

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

L'ESAAT (Roubaix) est un établissement support du Campus des Métiers et des Qualifications Image et Design. L'Esad, avec ses formations en images animées et en design graphique, collabore avec le Campus et certains de ses établissements membres.

L'ESAAT propose aujourd'hui une convention-cadre et invite l'Esad à devenir membre du Campus. L'adhésion est gratuite. Les membres s'engagent, « à hauteur de leurs possibilités, à participer activement aux projets et aux instances de gouvernance du Campus, en mutualisant leurs ressources et compétences. Cet engagement vise à renforcer la formation, améliorer l'employabilité des

apprenants et répondre aux besoins des entreprises, contribuant ainsi au succès des actions collaboratives du Campus ».

Madame DENNYS précise que la convention ne prévoit pas de tarif d'adhésion au Campus mais demande, en revanche, un engagement actif de ses membres.

Vote de la délibération

Article 1 : La convention-cadre stipulant que l'Esad devient « membre » du Campus des Métiers et Qualifications « Images et Design » est adoptée.

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

7. Décisions de la directrice en vertu de l'article R1431-13

Vote de la délibération

Article 1 : Le conseil d'administration prend acte des demandes de subvention et des conventions suivantes :

Demandes de subventions :

DeSignE (20 000 €)

MC Tutorat (6 320€)

MC Améliorer la santé des étudiants (2 000€)

MC VHSS (1 300 €)

MC Aide à la mobilité internationale 2024 (10 000 €)

Conventions :

Convention cadre FormaSup 2024/2027

Convention d'application FormaSup 2024/2027

Convention Erasmus 2024-2026

Convention Lycée Edouard Branly

Convention MCA 2024-2025

Convention Club d'Aviron d'Amiens

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8. Rapport d'activité 2023

Mme MORLET et M. HARAMBURU estiment le rapport d'activité succinct. Mme DENNYS répond qu'elle complètera le rapport, notamment avec les statistiques dont l'envoi a été oublié.

Mme Marion DOURNEL-DARAT quitte la séance à 16h19

Vote de la délibération

Article 1 : Le conseil d'administration prend acte du rapport d'activité présenté en annexe et retraçant l'activité de l'Esad au titre de l'exercice 2023.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

9. Informations diverses

M. Pierre SAVREUX informe que le directeur adjoint de l'attractivité a demandé un complément d'information sur l'audit de l'Esad. Le rapport sera présenté en comité technique à Amiens Métropole puis communiqué à l'Esad.

Mme DENNYS demande si l'État a avancé sur la proposition et la désignation des personnalités qualifiées au conseil d'administration et au conseil d'orientation. Mme Solène MORLET répond que ce sera fait dans le contexte du chantier de mise en conformité de l'ensemble des instances de l'Esad afin d'apporter une réponse globale aux différents points concernés.

Mme DENNYS informe qu'elle a eu une réunion très prometteuse avec l'Ensci et le Campus de l'image au sujet de l'appel à projet CMA Design dans le cadre de France 20230. Elle a envisagé avec enthousiasme d'y répondre en se positionnant sur la PIC, mais elle s'est trouvée confrontée à un manque de projection de l'Esad en termes de trésorerie ; l'école ne peut plus engager des dépenses dont les recettes arriveraient tardivement. De plus, elle estime le positionnement de l'AMI très orienté sur de très gros projets portés par les universités (dont celle de Saclay) et les grandes écoles, ce qui diminue d'autant les chances d'aboutir à un fléchage des subventions sur un projet porté par l'Esad d'Amiens. Elle rappelle l'expérience de l'association Picardie Universités où seuls les grands établissements avaient bénéficié des moyens alloués. Elle se réfère également à la réponse de Pictanovo à France 2030 élaborée avec les grandes écoles d'animation et les grands studios de la région ; l'Esad n'avait pas trouvé sa place non plus dans leurs projets de très grands équipements structurants. Mme Solène MORLET répond que France 2030 gère énormément de projets d'investissement dans différentes filières. Le Campus de l'image porte effectivement la question du design au sein du CMA Design coordonné par l'Ensci. À ce stade il ne s'agissait que d'intention de projets. Mme DENNYS répond que le Campus de l'Image a cherché des solutions avec des opérateurs extérieurs pour l'avance de trésorerie en s'appuyant sur des structures indépendantes, mais que cela n'a pas abouti. Elle estime que cela n'a pas été une expérience bénéfique pour l'Esad d'Amiens de participer à de grands montages d'opération pilotés par des universités pour, finalement, en retirer peu, ou pas, de bénéfice. Elle y a consacré beaucoup trop de temps ces dernières années.

Mme DENNYS se retourne vers Amiens Métropole en indiquant qu'il conviendrait d'avantage que l'école se rattache à une réponse d'appel à projets que porterait la collectivité en association avec les autres partenaires culturels de la PIC. Mme MORLET convient que l'échelle des écoles d'art est une de leur difficulté dans ce type de projet.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le



ID : 080-200027084-20250121-CA55P3PV-DE

M. Pierre SAVREUX indique qu'Amiens Métropole a décidé de se doter d'une stratégie pour se positionner sur les ICC et en relation avec ses partenaires dont la PIC. Mme MORLET propose l'aide des services de l'État.

Madame Pinon lève la séance.
